

# **RAPPORT**

---

# **DU CONSEIL DE LA FAO**

**Cent soixante-quatorzième session**  
**Rome, 4-8 décembre 2023**

---



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

## CONSEIL

(à la fin de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence)

*Président indépendant du Conseil M. Hans Hoogeveen*

Afghanistan <sup>3</sup>	Chine <sup>1</sup>	Inde <sup>3</sup>	Norvège <sup>3</sup>
Allemagne <sup>2,6</sup>	Congo <sup>1</sup>	Indonésie <sup>1</sup>	Ouganda <sup>3</sup>
Angola <sup>2</sup>	Costa Rica <sup>2</sup>	Italie <sup>3</sup>	Pakistan <sup>3</sup>
Arabie saoudite <sup>3</sup>	Côte d'Ivoire <sup>2</sup>	Japon <sup>1</sup>	Panama <sup>3</sup>
Argentine <sup>2</sup>	Croatie <sup>1,4</sup>	Kenya <sup>2</sup>	Pérou <sup>1</sup>
Australie <sup>3</sup>	Égypte <sup>3</sup>	Koweït <sup>1</sup>	Philippines <sup>1</sup>
Bahamas <sup>2</sup>	Espagne <sup>3,9</sup>	Lesotho <sup>3</sup>	Qatar <sup>2</sup>
Bangladesh <sup>1</sup>	États-Unis d'Amérique <sup>2</sup>	Lithuanie <sup>2,7</sup>	République de Corée <sup>1</sup>
Bélarus <sup>1</sup>	Éthiopie <sup>1</sup>	Maroc <sup>3</sup>	Royaume-Uni <sup>1,12</sup>
Brésil <sup>2</sup>	Géorgie <sup>3,5</sup>	Mauritanie <sup>2</sup>	Slovénie <sup>2,8</sup>
Cameroun <sup>3</sup>	Guinée <sup>2</sup>	Mexique <sup>2</sup>	Soudan <sup>2,10</sup>
Canada <sup>2</sup>	Guinée équatoriale <sup>1</sup>	Nicaragua <sup>1</sup>	Thaïlande <sup>3,11</sup>
Chili <sup>1</sup>			

<sup>1</sup> Mandat: de la fin de la 42<sup>e</sup> session de la Conférence (juin 2021) au 30 juin 2024.

<sup>2</sup> Mandat: du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025).

<sup>3</sup> Mandat: de la fin de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (2023) au 30 juin 2026.

<sup>4</sup> La Croatie remplace la Bosnie-Herzégovine de la fin de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (2023) jusqu'au 30 juin 2024.

<sup>5</sup> La Suisse remplacera la Géorgie de la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence jusqu'au 30 juin 2026.

<sup>6</sup> La France remplacera l'Allemagne du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025).

<sup>7</sup> La Lituanie remplace Israël de la fin de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (2023) jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025).

<sup>8</sup> L'Ukraine remplacera la Slovaquie du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025).

<sup>9</sup> Le Royaume-Uni remplacera l'Espagne de la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

<sup>10</sup> Le Soudan remplace l'Iraq pendant la partie du mandat restant à courir (de la fin de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence), l'Iraq étant considéré comme démissionnaire au sens du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

<sup>11</sup> La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2026.

<sup>12</sup> Le Royaume-Uni remplace l'Espagne du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2024.

## CONSEIL

(au 1<sup>er</sup> juillet 2024)

*Président indépendant du Conseil M. Hans Hoogeveen*

Afghanistan <sup>2</sup>	Congo <sup>3</sup>	Islande <sup>3</sup>	Norvège <sup>2</sup>
Angola <sup>1</sup>	Costa Rica <sup>1</sup>	Inde <sup>2</sup>	Ouganda <sup>2</sup>
Argentine <sup>1</sup>	Côte d'Ivoire <sup>1</sup>	Indonésie <sup>3</sup>	Pakistan <sup>2</sup>
Arabie saoudite <sup>2</sup>	Croatie <sup>3</sup>	Italie <sup>2</sup>	Pays-Bas (Royaume des) <sup>3</sup>
Australie <sup>2</sup>	Égypte <sup>2</sup>	Japon <sup>3</sup>	Panama <sup>2</sup>
Bahamas <sup>1</sup>	Équateur <sup>3,4</sup>	Kenya <sup>1</sup>	Philippines <sup>3</sup>
Bangladesh <sup>3</sup>	Espagne <sup>2,9</sup>	Koweït <sup>3</sup>	Qatar <sup>1</sup>
Brésil <sup>1</sup>	États-Unis d'Amérique <sup>1</sup>	Lesotho <sup>2</sup>	République de Corée <sup>3</sup>
Burundi <sup>3</sup>	France <sup>1,6</sup>	Lituanie <sup>1,7</sup>	République-Unie de Tanzanie <sup>3</sup>
Cameroun <sup>2</sup>	Géorgie <sup>2,5</sup>	Maroc <sup>2</sup>	Soudan <sup>1,10</sup>
Canada <sup>1</sup>	Guatemala <sup>3</sup>	Mauritanie <sup>1</sup>	Thaïlande <sup>2,11</sup>
Chili <sup>3</sup>	Guinée <sup>1</sup>	Mexique <sup>1</sup>	Ukraine <sup>1,8</sup>
Chine <sup>3</sup>			

<sup>1</sup> Mandat: du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025).

<sup>2</sup> Mandat: de la fin de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (2023) jusqu'au 30 juin 2026.

<sup>3</sup> Mandat: du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'à la fin de la 45<sup>e</sup> session de la Conférence (2027).

<sup>4</sup> Le Pérou remplacera l'Équateur du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'à la fin de la 45<sup>e</sup> session de la Conférence (2027).

<sup>5</sup> La Suisse remplacera la Géorgie de la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

<sup>6</sup> La France remplacera l'Allemagne du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025).

<sup>7</sup> La Lituanie remplace Israël de la fin de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence (2023) jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025).

<sup>8</sup> L'Ukraine remplacera la Slovaquie du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025).

<sup>9</sup> Le Royaume-Uni remplacera l'Espagne de la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence (2025) jusqu'au 30 juin 2026.

<sup>10</sup> Le Soudan remplace l'Iraq pendant la partie du mandat restant à courir (de la fin de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence jusqu'à la fin de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence), l'Iraq étant considéré comme démissionnaire au sens du paragraphe 7 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation.

<sup>11</sup> La Malaisie remplacera la Thaïlande du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2026.

# **RAPPORT**

---

# **DU CONSEIL DE LA FAO**

**Cent soixante-quatorzième session**  
**Rome, 4-8 décembre 2023**

---

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2023

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

---

## Table des matières

---

	Page
<b>Questions de procédure .....</b>	<b>1</b>
Questions liminaires.....	1
Déclaration du Directeur général .....	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	1
Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction.....	1
<b>Questions relatives au Programme.....</b>	<b>1</b>
Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements .....	1
Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes.....	3
Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	5
Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).....	7
Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main .....	7
<b>Rapports des comités du Conseil .....</b>	<b>8</b>
Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137 <sup>e</sup> session) et du Comité financier (198 <sup>e</sup> session) (Rome, novembre 2023).....	8
Rapport de la 137 <sup>e</sup> session du Comité du Programme (Rome, 6-10 novembre 2023).....	8
La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables .....	9
Rapports des 196 <sup>e</sup> (Rome, 5-7 juin 2023), 197 <sup>e</sup> (Rome, 30-31 octobre 2023) et 198 <sup>e</sup> (Rome, 6-10 novembre 2023) sessions du Comité financier .....	9
Rapport de la 119 <sup>e</sup> session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 9-11 octobre 2023).....	10
<b>Comité de la sécurité alimentaire mondiale.....</b>	<b>11</b>
Rapport de la 51 <sup>e</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 23-27 octobre et 25 novembre 2023) .....	11
<b>Questions relatives à la gouvernance .....</b>	<b>12</b>
<b>Informations actualisées sur la collaboration entre la FAO et les autres entités du système des Nations Unies.....</b>	<b>12</b>
Rapport de la 19 <sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, 17-21 juillet 2023).....	12
Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO ..	12
Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 172 <sup>e</sup> session (Rome, 24-28 avril 2023).....	13
<b>Questions diverses.....</b>	<b>13</b>
Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM.....	13
<b>Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2022 .....</b>	<b>14</b>
Examen du réseau des bureaux décentralisés de la FAO .....	14
Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses .....	14

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO.....	15
Calendrier 2023-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales .....	15
Nomination du président et des présidents suppléants du Comité de recours.....	16
Nomination du Directeur général adjoint.....	16
Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO.....	16

## **ANNEXES**

- A**     **Ordre du jour de la 174<sup>e</sup> session du Conseil**
- B**     **Liste des documents**
- C**     **Projet de résolution de la Conférence**
- D**     **Résolution 1/174 – Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**
- E**     **Calendrier 2024-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales**

## Questions de procédure

### Questions liminaires<sup>1</sup>

1. La 174<sup>e</sup> session du Conseil s'est tenue du 4 au 8 décembre 2023, sous la présidence de M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil.
2. Le Conseil a confirmé, conformément à l'article VIII de son Règlement intérieur, qu'il consentait à la suspension de l'application des articles incompatibles avec la tenue d'une session selon des modalités hybrides, en particulier l'article II, paragraphe 3, du Règlement, qui dispose que toutes les sessions du Conseil se tiennent au siège de l'Organisation.

### Déclaration du Directeur général<sup>2</sup>

3. Le Directeur général, M. Qu Dongyu, a prononcé une déclaration à l'adresse du Conseil.

### Adoption de l'ordre du jour et du calendrier<sup>3</sup>

4. Le Conseil a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session, tels que modifiés.
5. Le Conseil a approuvé les méthodes de travail énoncées dans les documents intitulés *Méthodes de travail pour la 174<sup>e</sup> session du Conseil* (CL 174/INF/5) et *Méthodes de travail pour la 174<sup>e</sup> session du Conseil – Rectificatif* (CL 174/INF/5 Corr.1).
6. L'ordre du jour est reproduit à l'*annexe A* du présent rapport.

### Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction<sup>4</sup>

7. Le Conseil a élu trois vice-président(e)s pour sa session: M. Ennio Vivaldi Véjar (Chili), M<sup>me</sup> Erma Rheindrayani (Indonésie) et M<sup>me</sup> Stefania Costanza (Italie).
8. Le Conseil a élu M. Anatoliy Shatkovskyy (Canada) Président du Comité de rédaction, ainsi que les représentants des membres suivants pour siéger au Comité de rédaction: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, Espagne, Indonésie, Japon, Maroc, Pérou et Soudan.

## Questions relatives au Programme

### Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements<sup>5</sup>

9. Le Conseil a approuvé les rapports du Comité du Programme, du Comité financier et de leur Réunion conjointe sur la question des ajustements qu'il est proposé d'apporter au Programme de travail et budget (PTB) 2024-2025.
10. Le Conseil:
  - a) a pris note des ajustements qu'il est proposé d'apporter au PTB 2024-2025, et a insisté sur les indications et les décisions de la Conférence relatives au Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et au PTB 2024-2025, tout en tenant compte de ces indications;
  - b) a souligné combien il importait, dans l'intérêt général, de faire progresser les activités normatives fondées sur des éléments scientifiques et factuels, notamment

---

<sup>1</sup> CL 174/PV/1; CL 174/PV/10.

<sup>2</sup> CL 174/PV/1; CL 174/PV/10.

<sup>3</sup> CL 174/1 Rev.1; CL 174/INF/1; CL 174/INF/3; CL 174/INF/5; CL 174/INF/5 Corr.1; CL 174/PV/1; CL 174/PV/10.

<sup>4</sup> CL 174/PV/1; CL 174/PV/10.

<sup>5</sup> CL 174/3; CL 174/3 Corr.1; CL 174/3, annexes 1 à 7; CL 174/3 – Note d'information; CL 174/7, paragraphe 5; CL 174/8, paragraphe 5; CL 174/9, paragraphes 13 et 14; CL 174/PV/1; CL 174/PV/2; CL 174/PV/10.

par le financement du Codex Alimentarius, de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de sa solution ePhyto ainsi que des données et statistiques;

- c) a souligné également qu'il fallait absolument protéger et financer les activités techniques de la FAO, y compris le Programme de coopération technique (PCT) et la plateforme mondiale des écoles pratiques d'agriculture;
- d) a insisté sur la nécessité de protéger et de financer les mécanismes intergouvernementaux qui aident la FAO à s'acquitter de son mandat dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), en prenant en considération les questions d'ordre administratif et budgétaire qui les concernent;
- e) a accueilli avec satisfaction les informations supplémentaires ayant été présentées concernant le Bureau des jeunes et des femmes (OYW), a approuvé la création de ce bureau sous réserve que sa dotation en personnel n'ait pas d'incidence négative sur les capacités dans les domaines des activités normatives, de l'intégration des questions de genre, des statistiques et du climat, et a fait valoir qu'il importait de continuer à renforcer la prise en compte et la promotion des questions intéressant les jeunes, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes rurales, tant au sein de l'Organisation que dans les activités relevant de son mandat;
- f) a pris note du fait que le Bureau des jeunes et des femmes s'emploierait, en coordination avec la Division des ressources humaines, à donner plus d'autonomie aux jeunes cadres de l'Organisation, en accordant l'attention voulue à ceux issus de pays sous-représentés;
- g) a rappelé les orientations données par la Conférence à sa 43<sup>e</sup> session sur les domaines prioritaires mentionnés à l'alinéa e), a souligné que la création du Bureau des jeunes et des femmes ne devrait pas se faire au détriment de la dotation en personnel des équipes chargées de ces domaines prioritaires ni de l'exécution de ces priorités et qu'elle ne devrait pas créer de chevauchement et a insisté sur la nature transversale du Bureau;
- h) a dit attendre avec intérêt de recevoir à sa prochaine session un rapport sur l'avancement de la mise sur pied du Bureau, de sorte qu'il puisse donner des indications à cet égard, et a demandé à la FAO d'établir un plan de travail, comprenant notamment un cadre de résultats relatif au Bureau, et de rendre compte des activités du Bureau à l'une de ses sessions ultérieures;
- i) a approuvé la proposition tendant à ce que la fonction de gestion des partenariats avec le secteur privé soit transférée de la Division de la mobilisation de ressources et des partenariats avec le secteur privé (PSR) à la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU), et à ce que l'équipe de la plateforme mondiale des écoles pratiques d'agriculture soit placée sous l'égide du Bureau de l'innovation (OIN) en lieu et place de la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP);
- j) s'est félicité des informations présentées au sujet des économies et des gains d'efficacité, a recommandé que la Direction élabore un plan d'action qui décrive en détail les initiatives prévues et les économies et gains d'efficacité escomptés et qui soit assorti d'indicateurs de mesure, et a demandé un compte rendu annuel sur cette question, y compris concernant les économies et les gains d'efficacité réalisés et attendus;

- k) a accueilli favorablement le cadre de résultats actualisé 2022-2025 de la FAO (annexe 1 du document CL 174/3);
- l) a approuvé la dotation en effectifs révisée (section III.B et annexe 6 du document CL 174/3) et l'organigramme révisé (annexe 7 du document CL 174/3);
- m) a pris note du montant estimatif des ressources extrabudgétaires (tableau 2 du document CL 174/3), a encouragé les membres à verser des contributions volontaires pour faciliter l'exécution du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et du PTB intégré, et a dit attendre avec intérêt de recevoir régulièrement des informations actualisées à ce sujet;
- n) a souligné qu'il importait de renforcer et d'étendre les partenariats et les alliances stratégiques, a reconnu le rôle déterminant et utile de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et a rappelé qu'il était important de renforcer les accords de partenariat à l'appui des domaines prioritaires du Programme (DPP);
- o) a pris note des projets de la FAO concernant la création de pôles de connaissances régionaux, et s'est réjoui à l'idée de recevoir de nouvelles informations actualisées à ses prochaines sessions;
- p) a souligné combien il était important que la Direction et les membres poursuivent le dialogue au sujet de toutes les sources de financement compte tenu de toute la gamme des ressources financières et a recommandé à la Direction de mettre au point une stratégie globale de financement de l'Organisation et de fournir régulièrement des informations actualisées aux membres, notamment par l'intermédiaire du Rapport sur l'exécution du Programme;
- q) a dit attendre avec intérêt qu'il lui soit rendu compte de l'exécution du PTB 2024-2025, conformément à la procédure établie en la matière.

11. Le Conseil a approuvé la répartition révisée des ouvertures de crédits nettes par chapitre du budget, telle qu'elle figure au tableau 1 du document CL 174/3 Corr.1.

### **Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes<sup>6</sup>**

12. Le Conseil a accueilli favorablement le document intitulé *Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes* (CL 174/4), et en particulier:

- a) a noté avec préoccupation l'absence d'amélioration de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale, régionale et nationale, a noté avec préoccupation le rythme auquel l'insécurité alimentaire aiguë progresse dans le monde, et a souligné la nécessité d'accomplir des progrès plus importants et immédiats dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 2 (Faim zéro);
- b) est convenu qu'il fallait d'urgence que les pays et la communauté internationale collaborent pour combattre les principales causes de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire dans le monde: conflits, guerres et tensions géopolitiques, phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents, ralentissements et fléchissements économiques et inégalités persistantes;
- c) a souligné la nécessité de disposer de politiques et de programmes visant à remédier au fait que le niveau d'insécurité alimentaire est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans toutes les régions du monde et aussi plus élevé parmi les habitants des zones rurales dans de nombreux pays;
- d) s'est dit conscient que le défi était immense et qu'il faudrait déployer des efforts concertés et soutenus pour atteindre les objectifs à court et long termes, notamment

---

<sup>6</sup> CL 174/4; CL 174/PV/2; CL 174/PV/3; CL 174/PV/4; CL 174/PV/5; CL 174/PV/6; CL 174/PV/10.

fournir une assistance humanitaire urgente et adaptée, mettre en place des programmes de protection sociale et augmenter les investissements dans les systèmes agroalimentaires, le développement rural, le commerce, les données, l'information et les technologies;

- e) a souligné l'importance de la transparence des marchés, et a insisté sur le fait qu'il fallait disposer en temps utile d'informations fiables sur les marchés, fournies entre autres par le Système d'information sur les marchés agricoles;
- f) a souligné la nécessité de continuer à apporter une aide humanitaire d'urgence dans le contexte plus large du nexus action humanitaire-développement-paix, notamment de transposer à grande échelle les interventions agricoles et d'investir à plus long terme dans les activités de la FAO visant à renforcer la résilience, aide qui fournit à ceux qui en bénéficient une assistance agricole nécessaire de toute urgence, à la fois vitale et efficace par rapport à son coût;
- g) a réaffirmé qu'il soutenait la transformation, compte tenu et en fonction des contextes nationaux et de la capacité à concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), des systèmes agroalimentaires visant à rendre ceux-ci durables et résilients, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- h) s'est félicité des activités statistiques que la FAO mène en tant que principale institution chargée de produire en temps utile des données et des informations factuelles sur l'alimentation et l'agriculture, et des efforts qu'elle consent pour suivre la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- i) a encouragé la FAO à collaborer avec les organismes ayant leur siège à Rome et les pays membres afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données, et de renforcer les capacités aux niveaux régional et sous-régional, pour communiquer des données ventilées permettant d'identifier les priorités et les variations sous-régionales, suivant la disponibilité de ressources extrabudgétaires supplémentaires;
- j) a souligné qu'il était important de maintenir ouverts les flux du commerce d'intrants et de produits alimentaires et agricoles pour éviter les incidences négatives sur la sécurité alimentaire mondiale, tout en empêchant les éléments faussant les échanges commerciaux et les obstacles injustifiés au commerce de ces marchandises;
- k) **a pris note des différents points de vue exprimés par les membres au sujet des effets des mesures économiques, financières et commerciales sur la sécurité alimentaire et la nutrition pendant la crise alimentaire mondiale, conformément au paragraphe 30 du Programme 2030<sup>7</sup>;**
- l) a reconnu les efforts déployés par la FAO pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire dans le monde et a encouragé l'Organisation à rester réactive, mettant en avant l'utilité de ses activités normatives et le rôle qu'elle joue à l'échelle mondiale en tant qu'organisation pourvoyeuse de connaissances fondées sur des données scientifiques et factuelles œuvrant pour la sécurité alimentaire et l'agriculture.

---

<sup>7</sup> Le Conseil a voté au scrutin secret sur la proposition du Nicaragua d'inclure dans le rapport de la 174<sup>e</sup> session, au titre du point 4 de l'ordre du jour, le texte figurant à l'alinéa k du paragraphe 12, tel qu'amendé par le Conseil. Résultats – Bulletins de vote déposés: 46; abstentions: 3; bulletins nuls: 0; suffrages exprimés: 43; majorité: 22; voix pour: 25; voix contre: 18.

## **Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>8</sup>**

13. Le Conseil a voté<sup>9</sup> en faveur de la décision du Président indépendant du Conseil concernant une motion d'ordre présentée par les États-Unis d'Amérique<sup>10</sup>.

14. Le Conseil a voté<sup>11,12,13</sup> en faveur d'une motion présentée par l'Indonésie appelant à passer directement au vote sur le projet de décision figurant dans le document CL 174/INF/11, en bloc et sans amendements.

15. Le Conseil a décidé, par voie de scrutin<sup>14,15,16</sup>, d'adopter le projet de décision figurant dans le document portant la cote CL 174/INF/11.

16. **Le Conseil:**

- a) **a noté avec préoccupation le rythme auquel l'insécurité alimentaire aiguë progresse dans le monde et la nécessité d'inverser cette tendance pour avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 2 (élimination de la faim);**
- b) **a fait siennes et réaffirmé la résolution S/RES/2712 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la résolution A/RES/ES-10/21 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires dans la bande de Gaza;**
- c) **a exprimé sa vive inquiétude face à la situation humanitaire catastrophique dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, et à ses graves conséquences sur la population civile, notamment sur les enfants qui sont touchés de manière disproportionnée;**
- d) **a souligné qu'il fallait fournir d'urgence aux civils dans l'ensemble de la bande de Gaza un accès total, rapide, sûr et sans entrave aux biens et services essentiels, y compris, mais pas exclusivement, à l'eau, à la nourriture, aux fournitures médicales et à l'énergie;**
- e) **a affirmé avec insistance que le déplacement forcé de la population civile, y compris des enfants, était considéré comme une violation du droit international, notamment du droit humanitaire international et du droit international en matière de droits de l'homme, ce qui avait pour effet de donner plus d'ampleur à la situation de l'insécurité alimentaire aux niveaux national, régional et international;**

---

<sup>8</sup> CL 174/4; CL 174/INF/11; CL 174/INF/12; CL 174/INF/15; CL 174/PV/6; CL 174/PV/7; CL 174/PV/10.

<sup>9</sup> Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 37; voix pour: 25; voix contre: 12; abstentions: 9.

<sup>10</sup> Vote sur la décision du Président indépendant du Conseil concernant une motion d'ordre présentée par les États-Unis d'Amérique tendant à ce que l'on procède au vote proposé par l'Indonésie, comme indiqué au paragraphe 14.

<sup>11</sup> Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 26; voix pour: 24; voix contre: 2; abstentions: 11.

<sup>12</sup> Neuf pays, sans préjudice de son contenu, ont décidé de ne pas participer au vote pour raisons de procédure, comme il est indiqué dans les comptes rendus *in extenso*.

<sup>13</sup> L'Australie, l'Argentine, le Cameroun, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et le Royaume-Uni ont donné des explications concernant leur position qui peuvent être consultées dans les comptes rendus *in extenso*.

<sup>14</sup> Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 26; voix pour: 26; voix contre: 0; abstentions: 9.

<sup>15</sup> Onze pays, sans préjudice de son contenu, ont décidé de ne pas participer au vote pour des raisons de procédure, comme il est indiqué dans les comptes rendus *in extenso*.

<sup>16</sup> L'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Cameroun, la Canada, le Costa Rica, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Indonésie, l'Italie, le Maroc, la Norvège, le Qatar et le Royaume-Uni ont donné des explications concernant leur position qui peuvent être consultées dans les comptes rendus *in extenso*.

- f) **s'est félicité de la plus récente pause humanitaire convenue par les parties et a appelé à une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités;**
- g) **a pris note de la déclaration du Directeur général de la FAO, par laquelle il confirme que l'Organisation considère l'ensemble de la population civile à Gaza en situation d'insécurité alimentaire;**
- h) **a indiqué soutenir résolument l'action menée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ses appels en faveur d'un accès immédiat et sans restriction de l'aide humanitaire, pour répondre aux besoins les plus élémentaires de la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, et a exprimé ses remerciements à l'Égypte qui a joué un rôle fondamental à cet égard;**
- i) **a exprimé son ferme appui à l'action menée sur les plans régional et international pour aboutir à une cessation immédiate du recours à la force, notamment des attaques ciblant les civils, l'approvisionnement alimentaire qui leur est destiné et les infrastructures agricoles, dans la bande de Gaza;**
- j) **a souligné qu'il importait de ne pas utiliser la nourriture et l'eau comme armes de guerre dans les zones de conflit;**
- k) **a souligné également qu'il fallait impérativement veiller à ce que le commerce et la distribution d'intrants et de produits alimentaires et agricoles se poursuivent sans entrave pour éviter les incidences négatives sur la sécurité alimentaire;**
- l) **a rappelé les directives volontaires de la FAO à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et régionale et leur pertinence au vu de la situation dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza;**
- m) **a insisté sur le fait qu'il relevait du rôle de la FAO, en coordination et en coopération avec d'autres entités des Nations Unies et organismes compétents, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, d'évaluer et de contrer, dans les limites de leurs mandats respectifs, les conséquences du conflit sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture et la pêche dans le Territoire palestinien occupé, et plus particulièrement dans la bande de Gaza;**
- n) **a demandé à la FAO:**
- i. **de poursuivre, dans le cadre de son mandat, son appui à l'aide humanitaire coordonnée par les Nations Unies;**
  - ii. **d'assurer un suivi des conséquences sur la sécurité alimentaire dans la région, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes agroalimentaires et la disponibilité des ressources en eau;**
  - iii. **de mettre au point des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets du conflit dans la bande de Gaza sur la sécurité alimentaire nationale et régionale en prévoyant, entre autres, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires;**
  - iv. **de réfléchir à des approches adaptées qui pourraient être appliquées sur le champ, à l'interface entre action humanitaire, développement et paix, pour répondre aux besoins immédiats des civils déplacés contre leur gré dans la bande de Gaza, mais aussi pour trouver des solutions à long terme;**

- v. **de tenir les membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations aux organes directeurs de la FAO;**
- vi. **d'ajouter cette question à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil de la FAO, qui aura lieu en juin 2024.**

**Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)<sup>17</sup>**

17. Le Conseil a décidé, par voie de scrutin<sup>18</sup>, d'adopter le projet de décision qui figure dans le document portant la cote CL 174/INF/13.

18. **Le Conseil:**

- a) **a rappelé les décisions prises et les recommandations formulées à ses 169<sup>e</sup>, 170<sup>e</sup>, 171<sup>e</sup> et 172<sup>e</sup> sessions, ainsi que le rapport de la 43<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO, et a insisté sur la nécessité de continuer à les mettre pleinement en œuvre;**
- b) **a déploré qu'il ait été mis fin unilatéralement à l'Initiative relative à la sécurité du transport des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, ou Initiative céréalière de la mer Noire, par la Fédération de Russie le 18 juillet, et a souligné les avantages que l'Initiative avait apportés du point de vue de la sécurité alimentaire mondiale en ayant permis de transporter en toute sécurité près de 33 millions de tonnes de céréales et d'autres denrées alimentaires de l'Ukraine vers 45 pays sur trois continents;**
- c) **a réitéré son appel à la cessation immédiate des attaques contre les infrastructures agricoles et énergétiques essentielles de l'Ukraine, en particulier les attaques systématiques contre des ports qui ont eu lieu depuis la fin de l'Initiative céréalière de la mer Noire;**
- d) **a souligné de nouveau qu'il fallait permettre à l'Ukraine de reprendre sa production agricole à plein régime et d'exporter cette production sans entrave, notamment à travers la mer Noire;**
- e) **s'est félicité de l'initiative humanitaire «Céréales d'Ukraine» menée en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, dans le cadre de laquelle plus de 170 000 tonnes de céréales ukrainiennes ont déjà été livrées en Somalie, en Éthiopie, au Kenya et au Yémen;**
- f) **a rappelé sa décision de rester saisi de cette question.**

19. Le Conseil a décidé, par voie de scrutin<sup>19</sup>, de rejeter le projet de décision qui figure dans le document portant la cote CL 174/INF/14.

**Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main<sup>20</sup>**

20. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document CL 174/INF/6, *Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main*, et en particulier:

- a) **s'est félicité du nombre sans cesse plus important de pays qui prennent part à l'Initiative, qui comptait 67 inscrits en novembre 2023;**

<sup>17</sup> CL 174/4; CL 174/INF/13; CL 174/INF/14; CL 174/PV/7; CL 174/PV/8; CL 174/PV/10.

<sup>18</sup> Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 25; voix pour: 20; voix contre: 5; abstentions: 20.

<sup>19</sup> Résultats du vote par appel nominal. Suffrages exprimés: 24; voix pour: 7; voix contre: 17; abstentions: 21.

<sup>20</sup> CL 174/INF/6; CL 174/PV/9; CL 174/PV/10.

- b) a accueilli favorablement l'appui technique qui a été apporté aux membres dans le cadre de l'Initiative Main dans la main en ce qui concerne la conception, la planification et l'analyse au service d'investissements plus importants et ciblés visant à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires, à l'appui des ODD 1, 2 et 10;
- c) a salué les activités en cours dans le cadre de l'Initiative afin d'aider les membres à inscrire dans leurs plans d'investissement des actions pour le climat (par exemple le recours accru à l'outil d'analyse *ex ante* du bilan carbone EX-ACT) qui leur permettraient de renforcer les collaborations avec une large palette d'investisseurs;
- d) a accueilli avec satisfaction les engagements pris dans le cadre de l'Initiative figurant dans le rapport, lesquels couvrent les *quatre améliorations* et concernent plusieurs DPP, tels que l'accroissement des investissements et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires;
- e) a encouragé l'élaboration, actuellement en cours, du tableau de bord pour le suivi et l'évaluation de l'Initiative Main dans la main et la poursuite des comptes rendus sur la progression de l'Initiative;
- f) a souligné la nécessité de mobiliser un appui volontaire supplémentaire d'ordre technique et financier en faveur de l'Initiative;
- g) constatant l'accroissement de la demande de soutien de la part des pays membres au titre de l'Initiative ainsi que les retours favorables formulés par les membres sur le Forum de l'investissement Main dans la main, s'est félicité des partenariats accrus sous la forme de possibilités d'investissement en faveur de l'Initiative.

## **Rapports des comités du Conseil**

### **Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137<sup>e</sup> session) et du Comité financier (198<sup>e</sup> session) (Rome, novembre 2023)<sup>21</sup>**

21. Le Conseil a examiné le rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137<sup>e</sup> session) et du Comité financier (198<sup>e</sup> session), notant que les points intitulés *Programme de travail et budget 2024-2025 – ajustements* et *Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies* seraient examinés séparément, et a approuvé ses conclusions concernant:

- a) la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau et les progrès accomplis et les besoins dans ce domaine;
- b) la suite donnée au Bilan 2 ans après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires;
- c) le rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

### **Rapport de la 137<sup>e</sup> session du Comité du Programme (Rome, 6-10 novembre 2023)<sup>22</sup>**

22. Le Conseil a examiné le rapport de la 137<sup>e</sup> session du Comité du Programme, notant que les points intitulés *Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements* et *Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main* seraient examinés séparément, et:

- a) a pris note des réflexions concernant: l'initiative Vision pour des cultures et des sols adaptés (VACS); le renforcement des interfaces entre science et politiques au service des systèmes agroalimentaires; la feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à

<sup>21</sup> CL 174/7; CL 174/3; CL 174/12; CL 174/INF/7; CL 174/PV/4; CL 174/PV/10.

<sup>22</sup> CL 174/8; CL 174/3; CL 174/INF/6; CL 174/PV/4; CL 174/PV/10.

l'action; les informations actualisées sur l'initiative «Un pays, un produit prioritaire»; les résultats de la Conférence mondiale de la FAO sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité; et la Conférence mondiale de la FAO sur la mécanisation agricole durable;

- b) a souscrit à ses conclusions sur l'évaluation de la contribution de la FAO à la vie aquatique (ODD 14) et la Réponse de la Direction ainsi que sur le rapport de suivi de l'Évaluation du rôle et des activités de la FAO concernant le nexus action humanitaire-développement-paix et a approuvé les recommandations au sujet du Plan de travail à horizon mobile (actualisé) relatif aux évaluations;
- c) a souscrit en outre à ses conclusions concernant: la contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une meilleure nutrition; le cadre conceptuel de la FAO pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau; les informations actualisées sur les mesures prises par la FAO face aux défis mondiaux en matière de sécurité alimentaire; et l'innovation et les technologies comme accélérateurs: modèle d'activité de la FAO adapté aux objectifs fixés pour garantir une transformation inclusive, efficace, résiliente et durable des systèmes agroalimentaires.
- d) a salué le travail accompli concernant la mise au point du cadre conceptuel global pour la gestion des ressources en eau; et, à cet égard, s'est félicité du fait que la Direction s'engage à rendre compte de ces travaux au cours de l'exercice biennal 2024-2025, y compris en ce qui concerne les répercussions concrètes sur les DPP, les initiatives programmatiques, les ressources et les partenariats concernés par cette question.

### **La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables<sup>23</sup>**

23. Le Conseil a pris note des observations formulées par le Comité du Programme, à sa 137<sup>e</sup> session, sur la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables, et:

- a) a accueilli favorablement les informations fournies au sujet des activités de la FAO relatives à la bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables;
- b) s'est dit satisfait des progrès accomplis dans la mise en œuvre du DPP relatif à cette question;
- c) a reconnu le rôle important que la bioéconomie pouvait jouer dans la transformation des systèmes agroalimentaires;
- d) a dit attendre avec intérêt la poursuite des débats au sein des comités techniques et des autres organes directeurs de la FAO.

24. Compte tenu des observations énoncées aux paragraphes 22 et 23, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le rapport.

### **Rapports des 196<sup>e</sup> (Rome, 5-7 juin 2023), 197<sup>e</sup> (Rome, 30-31 octobre 2023) et 198<sup>e</sup> (Rome, 6-10 novembre 2023) sessions du Comité financier<sup>24</sup>**

25. Le Conseil a examiné les rapports des 196<sup>e</sup> (Rome, 5-7 juin 2023), 197<sup>e</sup> (Rome, 30-31 octobre 2023) et 198<sup>e</sup> (Rome, 6-10 novembre 2023) sessions du Comité financier, et a indiqué que le point *Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements* serait examiné au titre d'un point distinct de l'ordre du jour, et:

- a) a approuvé les recommandations suivantes formulées par le Comité financier:

<sup>23</sup> CL 174/8; CL 174/PV/4; CL 174/PV/10.

<sup>24</sup> CL 174/16; CL 174/17; CL 174/9; CL 174/3; CL 174/LIM/2; C 2025/5 A; C 2025/5 B; CL 174/PV/5; CL 174/PV/10.

- i. soumettre à la Conférence de la FAO le projet de résolution, tel que présenté au paragraphe 12 du document CL 174/9, par lequel celle-ci approuverait les comptes vérifiés de l'Organisation pour 2022;
  - ii. approuver la nomination de M. Jorge da Silva au Comité consultatif de contrôle de la FAO pour une période initiale de trois ans.
26. En outre, le Conseil a approuvé les conclusions du Comité financier concernant:
  - a) la situation financière de l'Organisation;
  - b) la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1).
27. Le Conseil a également pris note des réflexions et des recommandations du Comité financier concernant:
  - a) les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice biennal 2022-2023;
  - b) la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
  - c) l'examen de la gestion et de l'administration de la FAO effectué par le CCI.
28. Compte tenu de ces observations, le Conseil a approuvé les recommandations des rapports des 196<sup>e</sup>, 197<sup>e</sup> et 198<sup>e</sup> sessions du Comité financier.

**Rapport de la 119<sup>e</sup> session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques  
(Rome, 9-11 octobre 2023)<sup>25</sup>**

29. Le Conseil a examiné le rapport de la 119<sup>e</sup> session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ).
30. Le Conseil:
  - a) a approuvé les considérations et conclusions du Comité concernant:
    - i. la suite donnée aux recommandations présentées dans le rapport du CCI intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1);
    - ii. la diffusion des protocoles d'accord signés par la FAO;
  - b) a pris note des réflexions du Comité concernant:
    - i. la mise en œuvre de la Politique de la FAO relative à la protection des données;
    - ii. la mise en œuvre de la Politique de la FAO relative aux droits de propriété intellectuelle;
    - iii. l'examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies;
    - iv. les activités de la Sous-Division droit et développement (LEGN).

---

<sup>25</sup> CL 174/10; CL 174/PV/5; CL 174/PV/10.

## Comité de la sécurité alimentaire mondiale

### Rapport de la 51<sup>e</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 23-27 octobre et 25 novembre 2023)<sup>26</sup>

31. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport de la 51<sup>e</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), et a recommandé que les aspects relevant de son mandat soient approuvés par la Conférence, et:

- a) a accueilli avec satisfaction l'adoption, par le Comité, des *Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* et a encouragé les organismes ayant leur siège à Rome et les autres acteurs concernés à appuyer leur application au niveau national;
- b) a accueilli avec satisfaction l'adoption, par le Comité, des *Recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y afférents aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* et a encouragé les organismes ayant leur siège à Rome et les autres acteurs concernés à appuyer leur application au niveau national;
- c) a indiqué qu'il importait d'intensifier la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets et a encouragé la FAO et les autres organismes ayant leur siège à Rome à continuer d'aider les membres à renforcer leur capacité d'application des directives nouvellement adoptées;
- d) a accueilli favorablement le Programme de travail pluriannuel du CSA 2024-2027 qui, à travers les domaines d'intervention transversaux, les axes de travail thématiques prioritaires et les activités d'appui qui y sont définis, fournit un cadre global propice à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et à la réalisation de l'ODD 2;
- e) a encouragé les organismes ayant leur siège à Rome, FAO comprise, à honorer l'engagement par lequel ils ont accepté de partager équitablement les coûts afférents au secrétariat du CSA, sous la forme de contributions en espèces ou en nature, afin de matérialiser le fait qu'ils prennent en charge conjointement le Comité et ont un engagement commun à son égard, dans le cadre d'une collaboration efficace entre eux;
- f) a encouragé, conformément au document sur la réforme du CSA, la FAO, le FIDA, le PAM et les autres parties prenantes du CSA à accorder aux questions relatives au Comité une place dans les ordres du jour des sessions de leurs organes directeurs et de leurs conférences régionales, selon qu'il convient;
- g) a accueilli avec satisfaction le 18<sup>e</sup> rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN), intitulé *Réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*, et a dit attendre avec intérêt l'élaboration d'un ensemble convenu de recommandations de politique générale devant être présenté au CSA pour approbation à sa 52<sup>e</sup> session, en octobre 2024;
- h) a félicité le Président sortant, M. Gabriel Ferrero y de Loma-Osorio, saluant le rôle de premier plan qu'il a joué, et a félicité la nouvelle Présidente, M<sup>me</sup> Nosipho Nausca-Jean Jezile, lui exprimant son soutien dans sa fonction de chef de file.

---

<sup>26</sup> C 2025/19; CL 174/PV/8; CL 174/PV/10.

## Questions relatives à la gouvernance

### Informations actualisées sur la collaboration entre la FAO et les autres entités du système des Nations Unies<sup>27</sup>

32. Le Conseil:

- a) a accueilli avec satisfaction les informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec des entités du système des Nations Unies, a reconnu l'importance capitale de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome et a salué les efforts actuellement déployés par l'Organisation pour diversifier et renforcer ses collaborations thématiques avec d'autres entités des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national;
- b) a encouragé la FAO à améliorer, dans le cadre de son mandat, sa collaboration au sein du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des ODD en tirant parti des mécanismes de financement conjoints, en élaborant des outils de politique générale pour faciliter l'intégration de l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires dans les principaux cadres du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national, et en renforçant ses partenariats avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies;
- c) s'est félicité du nouveau protocole d'accord tripartite entre les organismes ayant leur siège à Rome, et s'est dit satisfait des six domaines thématiques de cette collaboration;
- d) a encouragé la FAO à continuer d'apporter son expertise en matière d'agriculture, de systèmes agroalimentaires, de nutrition et de développement rural, dans le contexte du système des Nations Unies, notamment lors des négociations sur le changement climatique;
- e) a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur les progrès, les défis et les incidences de la collaboration de la FAO avec d'autres entités du système des Nations Unies.

### Rapport de la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, 17-21 juillet 2023)<sup>28</sup>

33. Le Conseil a approuvé les conclusions et les recommandations figurant dans le rapport de la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et plus particulièrement:

- a) a adopté la résolution 1/174 du Conseil, intitulée *Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*, telle qu'elle figure à l'*annexe D*;
- b) a approuvé la création du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Équipe de spécialistes de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

### Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO<sup>29</sup>

34. Le Conseil a accueilli favorablement les principes ci-après qui visent à encadrer les modalités concrètes de la participation d'organisations internationales non gouvernementales (OING), y compris celles considérées comme relevant du secteur privé, aux activités des organes directeurs ou statutaires de la FAO:

<sup>27</sup> CL 174/12; CL 174/7; CL 174/PV/9; CL 174/PV/10.

<sup>28</sup> CL 174/13; CL 174/PV/8; CL 174/PV/10.

<sup>29</sup> CL 174/INF/9; CL 174/PV/8; CL 174/PV/10.

- a) La FAO étant une organisation intergouvernementale, les décisions sont prises par ses membres. Les OING, y compris celles appartenant au secteur privé, ont le statut d'observateur et ne peuvent participer aux négociations ni à la prise de décisions.
- b) L'application des règles et procédures relatives à la participation d'OING doit être conforme aux Textes fondamentaux de la FAO et être transparente.
- c) Les OING peuvent se voir offrir la possibilité de prononcer une déclaration lors des réunions des organes directeurs ou statutaires auxquelles elles participent, dans le respect des règles et procédures contenues dans les Textes fondamentaux.
- d) La participation doit être inclusive, souple et équilibrée sur le plan régional: doivent notamment figurer parmi les OING participantes des organisations présentant une assise et une portée régionales qui sont susceptibles de contribuer aux activités de la FAO. À cet égard, les conférences régionales de la FAO pourraient formuler des orientations supplémentaires.
- e) Les entreprises ne sont pas autorisées à participer à titre individuel aux réunions des organes directeurs ou statutaires.

35. Le Conseil a recommandé que la FAO étudie la possibilité d'adresser des indications plus claires aux secrétariats de ses organes directeurs ou statutaires quant à la participation d'OING aux réunions et de formuler de nouvelles propositions relatives aux modalités pratiques de cette participation, le cas échéant, en étroite collaboration avec le CQCJ et en suivant ses orientations.

36. Le Conseil a dit attendre avec intérêt de recevoir de nouvelles informations actualisées sur les progrès accomplis concernant la participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO.

### **Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 172<sup>e</sup> session (Rome, 24-28 avril 2023)<sup>30</sup>**

37. Le Conseil a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions qu'il a prises à sa 172<sup>e</sup> session.

### **Questions diverses**

#### **Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM<sup>31</sup>**

38. En vertu de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO (2 juillet 2011), le Conseil a élu six membres du Conseil d'administration du PAM pour un mandat de trois ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, selon la répartition suivante:

- Liste A: Maroc<sup>32</sup> et Zimbabwe<sup>33</sup>
- Liste C: Argentine<sup>34</sup>
- Liste D: Irlande et Suisse
- Liste E: Hongrie

---

<sup>30</sup> CL 174/LIM/3; CL 174/PV/9; CL 174/PV/10.

<sup>31</sup> CL 174/15.1; CL 174/LIM/4; CL 174/PV/8; CL 174/PV/10.

<sup>32</sup> Le Maroc et l'Égypte se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Maroc siégera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et l'Égypte du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

<sup>33</sup> Le Zimbabwe et le Gabon se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Zimbabwe siégera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 et le Gabon du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

<sup>34</sup> L'Argentine, le Mexique et le Chili se sont entendus pour partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Argentine siégera en 2024, le Mexique en 2025 et le Chili en 2026.

## Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2022<sup>35</sup>

39. Le Conseil:
- a) a pris acte du Rapport annuel sur les résultats du PAM et de la performance du Programme au regard de ses objectifs stratégiques, étayés par les priorités de gestion;
  - b) a reconnu et a accueilli avec satisfaction l'engagement du personnel du PAM sur le terrain, qui a travaillé dans des conditions difficiles pour venir en aide à près de 160 millions de femmes, de filles, d'hommes et de garçons dans le besoin – soit 25 pour cent de plus qu'en 2022 – et qui a dû faire face à des taux d'insécurité alimentaire record, imputables aux conflits, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à l'inflation rapide, aux répercussions macroéconomiques du conflit en Ukraine et aux effets persistants de la pandémie de covid-19;
  - c) s'est dit satisfait et s'est félicité du fait que le PAM était parvenu à diversifier sa base de financement et à atteindre un montant total de contributions sans précédent (plus de 14 milliards d'USD) en 2022;
  - d) s'est réjoui de la poursuite des efforts déployés par le PAM pour renforcer sa collaboration avec ses nombreux partenaires à tous les niveaux et ses contributions à la réalisation des ODD, en particulier les ODD 2 et 17.

### Examen du réseau des bureaux décentralisés de la FAO<sup>36</sup>

40. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document d'information et:
- a) a salué les efforts déployés pour améliorer l'efficacité et l'efficacités des modèles d'activité des bureaux décentralisés;
  - b) s'est félicité de l'achèvement de la restructuration des bureaux régionaux et sous-régionaux selon le principe d'une FAO unie dans l'action, dont l'objectif était de renouveler le modèle d'activité, et a souligné qu'il importait de poursuivre le suivi des résultats obtenus par ces bureaux, notamment par la présentation de comptes rendus réguliers;
  - c) a pris note du fait que des documents relatifs aux bureaux de pays étaient en cours d'élaboration en vue de leur examen lors des sessions de 2024 des conférences régionales, et qu'ils contiendraient des propositions de mesures pour tenir compte de l'évolution du contexte et remédier aux problèmes et aux lacunes relevés;
  - d) a encouragé les bureaux décentralisés de la FAO à collaborer plus étroitement avec les pays membres et les organismes ayant leur siège à Rome au niveau national, surtout dans les pays en développement, pour concevoir et mettre en œuvre des mécanismes d'appui qui soient adaptés au contexte national;
  - e) a préconisé de poursuivre les efforts visant à assurer le déploiement cohérent des ressources techniques dans l'ensemble des bureaux de pays et des bureaux régionaux, conformément au principe d'une FAO unie dans l'action;
  - f) a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations complémentaires sur les résultats des débats des conférences régionales.

### Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses<sup>37</sup>

41. Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document CL 174/INF/8, et plus particulièrement:

<sup>35</sup> CL 174/15.2; CL 174/PV/9; CL 174/PV/10.

<sup>36</sup> CL 174/INF/10; CL 174/PV/8; CL 174/PV/10.

<sup>37</sup> CL 174/INF/8; CL 174/PV/8; CL 174/PV/10.

- a) a pris acte du Cadre mondial relatif aux Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses (2023-2027);
- b) a constaté et a réaffirmé le rôle de chef de file joué par la FAO en tant que principale organisation chargée du développement durable des régions montagneuses au sein du système des Nations Unies;
- c) a demandé que le plan mondial d'action 2023-2027 pour le développement dans les régions montagneuses soit mis au point;
- d) a recommandé à la FAO d'aider les membres au moyen d'outils, de méthodes et d'activités de renforcement des capacités, de sorte qu'ils soient mieux à même d'intensifier les initiatives de développement durable des régions montagneuses, en particulier dans le cadre des Cinq années d'action, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles;
- e) a encouragé la FAO à continuer d'aider les membres à faire mieux connaître les difficultés, les problèmes et les possibilités qui existent dans les régions montagneuses et à accroître les efforts mondiaux visant à les prendre en main;
- f) a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'élaboration du plan relatif aux Cinq années d'action lors de futures sessions des organes directeurs de la FAO.

### **Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO<sup>38</sup>**

42. Le Conseil a pris acte des notes de synthèse sur les thèmes suivants qui lui ont été communiquées pour information seulement:

- a) conclusions de la 10<sup>e</sup> session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et de la Conférence diplomatique sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques;
- b) septième réunion des ministres de l'agriculture d'Asie centrale et Conférence internationale sur la sécurité alimentaire tenue à Samarcande;
- c) processus relatifs aux petits États insulaires en développement (PEID), aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en développement sans littoral (PDSL);
- d) Sommet sur les ODD 2023, et intelligence artificielle et solutions numériques pour la transformation des systèmes agroalimentaires.

### **Calendrier 2023-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales<sup>39</sup>**

43. Le Conseil a pris note du calendrier provisoire 2023-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO tel qu'il figure à l'*annexe E* du présent rapport et a pris acte du fait qu'une version mise à jour de ce calendrier serait communiquée.

44. Le Conseil a demandé que les bureaux régionaux organisent, dans un délai raisonnable, des séances d'information à l'intention de leurs membres au sujet des modalités, des arrangements et des dates provisoires des conférences régionales qui se tiendront en 2024 et ultérieurement.

---

<sup>38</sup> CL 174/INF/4; CL 174/INF/4 WA1; CL 174/INF/4 WA2; CL 174/INF/4 WA3; CL 174/INF/4 WA4; CL 174/PV/9; CL 174/PV/10.

<sup>39</sup> CL 174/LIM/1; CL 174/PV/9; CL 174/PV/10.

### **Nomination du président et des présidents suppléants du Comité de recours<sup>40</sup>**

45. Le Conseil a nommé M<sup>me</sup> Daniela Rotondaro (Saint-Marin) Présidente du Comité de recours pour une période de trois ans avec effet immédiat.
46. Le Conseil a nommé<sup>41</sup> M<sup>me</sup> Haifa Aissami Madah (Venezuela [République bolivarienne du]) première Présidente suppléante du Comité de recours pour une période de trois ans avec effet immédiat.
47. Le Conseil a nommé M. Khalid Mehboob (Pakistan) deuxième Président suppléant du Comité de recours pour une période de trois ans avec effet immédiat.

### **Nomination du Directeur général adjoint<sup>42</sup>**

48. Le Directeur général a informé le Conseil de sa décision de choisir un nouveau directeur général adjoint en la personne de M. Maurizio Martina.
49. Le Conseil a confirmé la nomination de M. Maurizio Martina au poste de directeur général adjoint de la FAO.

### **Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO<sup>43</sup>**

50. M<sup>me</sup> Susan Murray, Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux, a prononcé une déclaration au nom des associations du personnel de la FAO.

---

<sup>40</sup> CL 174/LIM/5; CL 174/PV/9; CL 174/PV/10.

<sup>41</sup> Le Canada et les États-Unis d'Amérique ont choisi de se désolidariser du consensus concernant la nomination du Venezuela (République bolivarienne du) comme premier Président suppléant du Comité de recours.

<sup>42</sup> CL 174/LIM/6; CL 174/PV/1; CL 174/PV/10.

<sup>43</sup> CL 174/PV/9; CL 174/PV/10.

---

## **Annexe A**

### **Ordre du jour de la 174<sup>e</sup> session du Conseil**

---

#### **Questions de procédure**

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Élection des trois vice-présidents et nomination du président et des membres du Comité de rédaction

#### **Questions relatives au Programme**

3. Programme de travail et budget 2024-2025: ajustements
4. Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes
5. Situation à Gaza en matière de sécurité alimentaire et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
6. Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
7. Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main

#### **Rapports des comités du Conseil**

8. Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137<sup>e</sup> session) et du Comité financier (198<sup>e</sup> session) (Rome, novembre 2023)
9. Rapport de la 137<sup>e</sup> session du Comité du Programme (Rome, 6-10 novembre 2023)
  - 9.1 La bioéconomie au service de la transformation des systèmes agroalimentaires dans une optique de durabilité
  - 9.2 La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations
10. Rapports des 196<sup>e</sup> (Rome, 5-7 juin 2023), 197<sup>e</sup> (Rome, 30-31 octobre 2023) et 198<sup>e</sup> (Rome, 6-10 novembre 2023) sessions du Comité financier
  - 10.1 Comptes vérifiés – FAO 2022
  - 10.2 État des contributions courantes et des arriérés
11. Rapport de la 119<sup>e</sup> session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 9-11 octobre 2023)

## **Comité de la sécurité alimentaire mondiale**

12. Rapport de la 51<sup>e</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 23-27 octobre et 25 novembre 2023)

### **Questions relatives à la gouvernance**

13. Informations actualisées sur la collaboration entre la FAO et les autres entités du système des Nations Unies
14. Rapport de la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, 17-21 juillet 2023)
15. Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO
16. Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 172<sup>e</sup> session (Rome, 24-28 avril 2023)

### **Questions diverses**

17. Programme alimentaire mondial:
  - 17.1 Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
  - 17.2 Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM sur ses activités en 2022
18. Examen du réseau des bureaux décentralisés de la FAO
19. Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses
20. Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
21. Calendrier 2023-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
22. Autres questions
  - 22.1 Nomination du président et des présidents suppléants du Comité de recours
  - 22.2 Nomination du Directeur général adjoint
  - 22.3 Déclaration d'un représentant des associations du personnel de la FAO

---

## Annexe B

### Liste des documents

---

CL 174/1	Ordre du jour provisoire
CL 174/3	Programme de travail et budget 2024-2025 – ajustements
CL 174/3 Corr.1	Programme de travail et budget 2024-2025 – ajustements – RECTIFICATIF
CL 174/3 Annexe 1	Cadre de résultats 2022-2025 actualisé
CL 174/3 Annexe 2	Extraits des rapports de la 43 <sup>e</sup> session de la Conférence (1-7 juillet 2023) et de la 172 <sup>e</sup> session du Conseil (24-28 avril 2023) concernant les décisions et indications relatives au Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et au Programme de travail et budget 2024-2025
CL 174/3 Annexe 3	Budget 2024-2025 par chapitre budgétaire
CL 174/3 Annexe 4	Ajustements à apporter aux ouvertures de crédits nettes 2024-2025, par unité
CL 174/3 Annexe 5	Budget 2024-2025 par chapitre et par région
CL 174/3 Annexe 6	Effectifs par classe et par unité
CL 174/3 Annexe 7	Organigramme – Siège et bureaux décentralisés
C 174/3 Note d'information	Note d'information – Novembre 2023 – Bureau des jeunes et des femmes (OYW)
CL 174/4	Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes
CL 174/7	Rapport de la Réunion conjointe du Comité du Programme (137 <sup>e</sup> session) et du Comité financier (198 <sup>e</sup> session) (Rome, 6, 8 et 10 novembre 2023)
CL 174/8	Rapport de la 137 <sup>e</sup> session du Comité du Programme (Rome, 6-10 novembre 2023)
CL 174/9	Rapport de la 198 <sup>e</sup> session du Comité financier (Rome, 6-10 novembre 2023)
CL 174/10	Rapport de la 119 <sup>e</sup> session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 9-11 octobre 2023)
CL 174/12	Informations actualisées sur la collaboration de la FAO avec les autres organismes du système des Nations Unies
CL 174/13	Rapport de la 19 <sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, 17-21 juillet 2023)
CL 174/15.1	Composition du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

CL 174/15.2	Rapport annuel du Conseil d'administration du PAM au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités en 2022
CL 174/16	Rapport de la 196 <sup>e</sup> session du Comité financier (Rome, 5-7 juin 2023)
CL 174/17	Rapport de la 197 <sup>e</sup> session du Comité financier (Rome, 30-31 octobre 2023)
<b>Série C 2025</b>	
C 2025/5A	Comptes vérifiés – FAO 2022
C 2025/5B	Comptes vérifiés – FAO 2022 – Partie B – Rapport du Commissaire aux comptes
C 2025/19	Rapport de la 51 <sup>e</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 23-27 octobre et 25 novembre 2023)
<b>Série CL 174/INF</b>	
CL 174/INF/1	Calendrier provisoire
CL 174/INF/3	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par l'Union européenne et ses États membres
CL 174/INF/4	Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO
CL 174/INF/4 WA1	Conclusions de la 10 <sup>e</sup> session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et Conférence diplomatique sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques
CL 174/INF/4 WA2	Septième réunion des ministres de l'agriculture d'Asie centrale et Conférence internationale sur la sécurité alimentaire à Samarcande
CL 174/INF/4 WA3	Processus relatifs aux petits États insulaires en développement (PEID), aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en développement sans littoral (PDSL)
CL 174/INF/4 WA4	Le Sommet sur les objectifs de développement durable (ODD) 2023 et l'intelligence artificielle et les solutions numériques pour la transformation des systèmes agroalimentaires
CL 174/INF/5	Méthodes de travail pour la 174 <sup>e</sup> session du Conseil
CL 174/INF/5 Corr.1	Méthodes de travail pour la 174 <sup>e</sup> session du Conseil – Rectificatif
CL 174/INF/6	Informations actualisées sur l'Initiative Main dans la main
CL 174/INF/7	Rapport annuel sur les politiques, procédures et mesures mises en place par l'Organisation en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles
CL 174/INF/8	Cinq années d'action pour le développement dans les régions montagneuses

CL 174/INF/9	Participation d'observateurs du secteur privé aux sessions des organes directeurs de la FAO
CL 174/INF/10	Examen du réseau des bureaux décentralisés de la FAO
CL 174/INF/11	Lettre et proposition de neuf membres du Conseil et de 16 observateurs en date du 28 novembre 2023
CL 174/INF/12	Liste actualisée des signataires de la lettre du 28 novembre 2023
CL 174/INF/13	Lettre et proposition de 13 membres du Conseil et de 28 observateurs en date du 4 décembre 2023
CL 174/INF/14	Lettre et proposition de la République du Bélarus concernant le point 6 de l'ordre du jour
CL 174/INF/15	Lettre et proposition des États-Unis d'Amérique au titre du point 5 de l'ordre du jour

#### **Série CL 174/LIM**

CL 174/LIM/1	Calendrier 2023-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales
CL 174/LIM/2	État des contributions courantes et des arriérés au 27 novembre 2023
CL 174/LIM/3	Suite donnée aux décisions adoptées par le Conseil à sa 172 <sup>e</sup> session (Rome, 24-28 avril 2023)
CL 174/LIM/4	Élection de six membres du Conseil d'administration du PAM
CL 174/LIM/5	Nomination du président et des présidents suppléants du Comité de recours
CL 174/LIM/6	Nomination du Directeur général adjoint

#### **Autres documents**

Liste des délégués et observateurs

#### **Série CL 174 PV**

CL 174/PV/1 à CL 174/PV/10	Comptes rendus <i>in extenso</i> des séances plénières
-------------------------------	--

**Série CL 174 OD**

CL 174/OD/1 à  
CL 174/OD/5

Programmes des séances

---

**Annexe C**

**Projet de résolution de la Conférence**

**Comptes vérifiés de la FAO pour 2022**

---

**LA CONFÉRENCE,**

**Ayant examiné** le rapport de la 174<sup>e</sup> session du Conseil,

**Ayant examiné** les comptes vérifiés de la FAO pour 2022 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

**Approuve** les comptes vérifiés.

---

## Annexe D

### Résolution 1/174

#### Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

---

##### LE CONSEIL,

**Rappelant** les trois objectifs mondiaux des membres, tels qu'ils figurent dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en particulier le troisième objectif, «Gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures», et ledit Cadre stratégique, qui préconise une transformation des systèmes agroalimentaires visant à rendre ceux-ci *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, en vue d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté,

**Ayant pris note** de l'adoption par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa 15<sup>e</sup> réunion, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de sa vision qui consiste à vivre en harmonie avec la nature, dans un monde où «d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains»,

**Ayant examiné** le rapport de la 19<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission),

**Prenant acte** de l'importance des plans d'action mondiaux de la Commission, de son Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que d'autres outils de politique générale, qui servent de cadres d'action volontaires aux niveaux local, national, régional et mondial,

**Rappelant** l'importance du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) et sa contribution à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'au partage équitable des avantages qui découlent de leur utilisation,

**Rappelant** l'importance de la Convention internationale pour la protection des végétaux et sa contribution à la gestion des organismes nuisibles, y compris des espèces exotiques envahissantes, et des maladies qui s'attaquent aux végétaux,

**Reconnaissant** le travail important réalisé par la Commission, l'Organe directeur du Traité international et la FAO pour définir des cibles et des indicateurs aux fins du suivi de la mise en œuvre de leurs instruments et politiques respectifs, ainsi que de la concrétisation des objectifs de développement durable correspondants,

**Prenant acte** du rôle important de la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* et de son *plan d'action 2024-2027* dans la coordination de l'aide fournie par l'Organisation aux pays en vue de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles,

**Reconnaissant** la contribution importante que la FAO, la Commission et les organes directeurs du Traité international et de la Convention internationale pour la protection des végétaux peuvent apporter à la concrétisation du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

**Soulignant** la complémentarité entre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les instruments et politiques de la FAO en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable

de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture,

1. **Accueille avec satisfaction** le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;
2. **Demande** à la FAO et à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dans le cadre de leur mandat et sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, et, à cette fin, de soutenir les pays dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de collaborer avec les parties concernées afin d'éviter les chevauchements et d'améliorer l'efficacité, et encourage l'Organe directeur du Traité international et la Commission des mesures phytosanitaires à agir de même;
3. **Invite** les membres à:
  - i. envisager d'intégrer les plans d'action mondiaux sectoriels de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et les autres instruments et politiques de la FAO liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux concernés, y compris les stratégies et plans d'action nationaux portant sur la biodiversité, selon qu'il convient;
  - ii. mobiliser activement tous les secteurs concernés à tous les niveaux et collaborer étroitement avec eux, selon qu'il convient et en tenant compte du contexte, des priorités et des capacités propres à chaque pays, dans la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de promouvoir l'utilisation durable, la conservation et la restauration de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en ne laissant personne de côté;
  - iii. tenir compte de l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, lorsqu'ils cherchent à obtenir des financements et un appui auprès de diverses sources, notamment le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et d'autres mécanismes de financement.

## Annexe E

### Calendrier 2024-2025 des sessions des organes directeurs de la FAO et des autres réunions principales

	2024		2025	
<b>JANVIER</b>				
<b>FÉVRIER</b>	<b>NERC (37°)</b> <b>(Réunion des hauts fonctionnaires)</b> FIDA/CG <b>APRC (37°)</b> PAM	<b>5-8</b> 12-16 <b>19-23</b> 26/2 - 1/3	FIDA/CG PAM	10-14 17-21
<b>MARS</b>	<b>NERC (37°)</b> <b>(Réunion ministérielle)</b> <b>(suite)</b> <b>LARC (38°)</b> <b>CQCJ (120°)</b>	<b>4-5</b>  <b>18-22</b> <b>25-27</b>	<b>CQCJ (122°)</b> <b>FC (203°)</b> <b>PC (140°)</b> CGRFA (20°)	<b>3-5</b> <b>10-14</b> <b>10-14</b> 24-28
<b>AVRIL</b>	INARC (8°) <b>ARC (33°)</b> FIDA/CA	2-4 <b>15-19</b> 22-26	<b>CL (177°)</b>	<b>7-11</b>
<b>MAI</b>	<b>ERC (34°)</b> <b>FC (199°)</b> <b>PC (138°)*</b> <b>FC (200°) (PAM)</b>	<b>13-17</b> <b>20-24</b> <b>20-24</b> <b>29-31</b>	FIDA/CA <b>FC (204°) (PAM)</b>	5-9 <b>12-14</b>
<b>JUIN</b>	<b>CL (175°)</b> PAM*	<b>10-14</b> 24-28	PAM <b>44 C</b>	23-27 <b>28/6 - 4/7</b>
<b>JUILLET</b>	<b>COFI (36°)</b> <b>COFO (27°)</b>	<b>8-12</b> <b>22-26</b>	<b>CL (178°)</b> CODEX (48°) (Rome)	<b>7</b> 14-18
<b>AOÛT</b>				
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>CP (76°)</b> FIDA/CA <b>COAG (29°)</b>	<b>11-13</b> 16-20 <b>30/9 - 4/10</b>	FIDA/CA <b>CQCJ (123°)</b>	15-19 <b>22-24</b>
<b>OCTOBRE</b>	FMA <b>JMA</b> CSA (52°) <b>CQCJ (121°)</b>	14-18 <b>16 (mercredi)</b> 21-25 <b>28-30</b>	FMA <b>JMA</b> CSA (53°) <b>FC (205°) (PAM)</b>	13-17 <b>16 (jeudi)</b> 20-24 <b>27-28</b>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>FC (201°) (PAM)</b> <b>FC (202°)</b> <b>PC (139°)*</b> PAM CODEX (47°) (Genève)	<b>4-5</b> <b>11-15</b> <b>11-15</b> 18-22 25-29	<b>FC (206°)</b> <b>PC (141°)</b> PAM	<b>3-7</b> <b>3-7</b> 17-21
<b>DÉCEMBRE</b>	<b>CL (176°)</b> FIDA/CA	<b>2-6</b> 9-13	<b>CL (179°)</b> FIDA/CA	<b>1-5</b> 8-12

Pâques: 31 mars 2024  
Pâque orthodoxe: 5 mai 2024  
Ramadan: 10 mars - 8 avril 2024  
Aïd al-Fitr: 9 avril 2024  
Aïd al-Adha: 17 juin 2024

Pâques: 20 avril 2025  
Pâque orthodoxe: 20 avril 2025  
Ramadan: 28 février - 29 mars 2025  
Aïd al-Fitr: 30 mars 2025  
Aïd el-Adha: 6 juin 2025

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	FC	Comité financier
C	Conférence	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
CP	Comité des produits	INARC	Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CRGAA	Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
CL	Conseil	PC	Comité du Programme
COAG	Comité de l'agriculture	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	FMA	Forum mondial de l'alimentation
COFI	Comité des pêches	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial
COFO	Comité des forêts		

\* Modification par rapport au calendrier présenté à la session précédente du Conseil.

## COMITÉ DU PROGRAMME (juillet 2023 - juin 2025)

### Présidente

M<sup>me</sup> Yael Rubinstein (Israël)

Argentine (M. Carlos Bernardo Chemiak)  
Brésil (M<sup>me</sup> Carla Barroso Carneiro)  
Canada (M. Maarten de Groot)  
Japon (M. Kuraya Yoshihiro)  
Malaisie (M. Abdul Rahman Bin Abdul Wahab)  
Pays-Bas (Royaume des) (M. Marcel Beukeboom)

### Membres

Afrique du Sud (M<sup>me</sup> Nosipho Nausca Jean Jezile)  
Nouvelle-Zélande (M<sup>me</sup> Jenny Reid)  
République-Unie de Tanzanie (M<sup>me</sup> Jacqueline Boniface Mbuya)  
Soudan (M<sup>me</sup> Sadia Elmubarak Ahmed Daak)  
Suisse (M<sup>me</sup> Krisztina Bende)

<https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/programme-committee/substitute-representatives/fr/>

## COMITÉ FINANCIER (juillet 2023 - juin 2025)

### Président

M. Mina Rizk (Égypte)

Australie (M<sup>me</sup> Emma Hatcher)  
Chine (M. Li Bo)  
Congo (M. Bienvenu Ntsouanva)  
Inde (M. Jujavarapu Balaji)  
Koweït (M. Sultan Alotaibi)  
République dominicaine (M<sup>me</sup> Berioska Morrison González)

### Membres

États-Unis d'Amérique (M. Rodney M. Hunter)  
Maroc (M. Abdellah Larhmaid)  
Mexique (M. Miguel Jorge García Winder)  
Oman (M<sup>me</sup> Fadia Aljamal)  
Royaume-Uni (M. Christopher Mace)  
Suède (M<sup>me</sup> Pernilla Ivarsson)

<https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>

## COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES (Juillet 2023 - juin 2025)

### Présidente

M<sup>me</sup> Céline Jurgensen (France)

Australie (M<sup>me</sup> Emma Hatcher)  
Canada (M<sup>me</sup> Julie Emond)  
Indonésie (M. Purna Cita Nugraha)  
Luxembourg (M<sup>me</sup> Marie-Lise Stoll)

### Membres

Sénégal (M. Madiagne Tall)  
Soudan (M. Sayed Altayeb Ahmed)  
Venezuela (République bolivarienne du) (M<sup>me</sup> Haifa Aissami Madah)

## CONSEIL EXÉCUTIF DU PAM 2023

Date d'échéance du mandat	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2023	Argentine (C) <sup>1,2</sup> Guatemala (C) <sup>3</sup> Hongrie (E) Irlande (D) <sup>4</sup> Italie (D) <sup>4</sup> Maroc (A)	Chine (B) Japon (D) Lesotho (A) Mexique (C) Pologne (E) Royaume-Uni (D)
31 décembre 2024	Bangladesh (B) <sup>5</sup> États-Unis d'Amérique (D) Koweït (B) <sup>6</sup> Pays-Bas (Royaume des) (D) Pérou (C) Sénégal (A)	Fédération de Russie (E) France (D) <sup>8</sup> Ghana (A) Inde (B) République de Corée (B) Suède (D)
31 décembre 2025	Allemagne (D) Arabie saoudite (B) Brésil (C) Canada (D) Gabon (A) <sup>7</sup> Kenya (A)	Australie (D) Espagne (D) Éthiopie (A) Iran (République islamique d') (B) Mauritanie (A) Panama (C)

<sup>1</sup> Sièges occupés par roulement et qui reviennent à un pays de la liste C pour la période 2021-2023, à savoir l'Argentine.

<sup>2</sup> L'Argentine et le Guatemala sont convenus de partager un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Argentine remplace le Guatemala à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>3</sup> Le Brésil et le Guatemala sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Brésil siège en 2021 et 2022 et le Guatemala siège en 2023.

<sup>4</sup> Le Danemark et la Norvège sont convenus de partager avec l'Irlande et l'Italie, respectivement, un siège soumis à l'élection du Conseil: l'Irlande et l'Italie siègeront en 2023.

<sup>5</sup> Le Bangladesh et l'Iran sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Bangladesh siège du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 et l'Iran du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Suite à l'élection par le Conseil économique et social de l'Iran (1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025), les pays de la liste B sont convenus que le Bangladesh prendrait la suite de la République islamique d'Iran au siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

<sup>6</sup> L'Iran et le Koweït sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: l'Iran siège du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 et le Koweït du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

<sup>7</sup> Le Gabon et le Tchad sont convenus de partager comme suit un siège soumis à l'élection du Conseil de la FAO: le Gabon siège du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2024 et le Tchad du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2025.

<sup>8</sup> La Finlande a été élue au Conseil d'administration pour reprendre le mandat de la France, qui n'était pas arrivé à son terme, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

## MEMBRES DE LA FAO

**194 États membres**  
**2 membres associés**  
**1 organisation membre**

Afghanistan	Grenade	Panama
Afrique du Sud	Guatemala	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Albanie	Guinée	Paraguay
Algérie	Guinée équatoriale	Pays-Bas (Royaume des)
Allemagne	Guinée-Bissau	Pérou
Andorre	Guyana	Philippines
Angola	Haïti	Pologne
Antigua-et-Barbuda	Honduras	Portugal
Arabie saoudite	Hongrie	Qatar
Argentine	Îles Cook	République arabe syrienne
Arménie	Îles Féroé (membre associé)	République centrafricaine
Australie	Îles Marshall	République de Corée
Autriche	Îles Salomon	République de Moldova
Azerbaïdjan	Inde	République démocratique du Congo
Bahamas	Indonésie	République démocratique populaire lao
Bahreïn	Iran (République islamique d')	République dominicaine
Bangladesh	Iraq	République populaire démocratique de Corée
Barbade	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Bélarus	Islande	Roumanie
Belgique	Israël	Royaume-Uni
Belize	Italie	Rwanda
Bénin	Jamaïque	Sainte-Lucie
Bhoutan	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie (État plurinational de)	Jordanie	Saint-Marin
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Botswana	Kenya	Samoa
Brésil	Kirghizistan	Sao Tomé-et-Principe
Brunéi Darussalam	Kiribati	Sénégal
Bulgarie	Koweït	Serbie
Burkina Faso	Lesotho	Seychelles
Burundi	Lettonie	Sierra Leone
Cabo Verde	Liban	Singapour
Cambodge	Libéria	Slovaquie
Cameroun	Libye	Slovénie
Canada	Lituanie	Somalie
Chili	Luxembourg	Soudan
Chine	Macédoine du Nord	Soudan du Sud
Chypre	Madagascar	Sri Lanka
Colombie	Malaisie	Suède
Comores	Malawi	Suisse
Congo	Maldives	Suriname
Costa Rica	Mali	Tadjikistan
Côte d'Ivoire	Malte	Tchad
Croatie	Maroc	Tchéquie
Cuba	Maurice	Thaïlande
Danemark	Mauritanie	Timor-Leste
Djibouti	Mexique	Togo
Dominique	Micronésie (États fédérés de)	Tokélaou (membre associé)
Égypte	Monaco	Tonga
El Salvador	Mongolie	Trinité-et-Tobago
Émirats arabes unis	Monténégro	Tunisie
Équateur	Mozambique	Türkiye
Érythrée	Myanmar	Turkménistan
Espagne	Namibie	Tuvalu
Estonie	Nauru	Ukraine
Eswatini	Népal	Union européenne (organisation membre)
États-Unis d'Amérique	Nicaragua	Uruguay
Éthiopie	Niger	Vanuatu
Fédération de Russie	Nigéria	Venezuela (République bolivarienne du)
Fidji	Nioué	Viet Nam
Finlande	Norvège	Yémen
France	Nouvelle-Zélande	Zambie
Gabon	Oman	Zimbabwe
Gambie	Ouganda	
Géorgie	Ouzbékistan	
Ghana	Pakistan	
Grèce	Palaos	